



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 09 décembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Conformément aux instructions du Ministre de l'intérieur, Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, insiste sur la mobilisation de l'ensemble des forces de sécurité sur le territoire départemental afin d'assurer dans les meilleures conditions le déroulement des fêtes de fin d'année.**

Le dispositif de sécurité qui sera déployé s'articulera autour d'une **parfaite coordination et complémentarité de l'action des forces de sécurité** (police, gendarmerie et sapeurs-pompiers) au travers d'opérations conjointes sur le terrain et de la coopération entre les différentes structures de commandement, spécialement renforcées à cet effet.

En outre, **une cellule de veille** composée des forces de sécurité, des collectivités, des polices municipales, des entreprises de transports collectifs et des bailleurs sera mise en place **le 31 décembre** sous le contrôle des parquets. Cette cellule permettra, sur simple appel aux numéros d'urgence suivant : le **17 Police Secours** et le **18 sapeurs-pompiers** d'apporter une réponse opérationnelle immédiate et de proximité.

En application des différents plans de sécurité mis en œuvre (plan Vigipirate, plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, plan de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles, plan de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées notamment), **une intensification des patrouilles s'opérera** particulièrement dans les zones commerciales, les grands centres commerciaux mais aussi les commerces de proximité, les marchés de Noël, les gares routières et les gares ferroviaires. Des moyens supplémentaires dédiés - détachement de militaires en mission Vigipirate, renfort de fonctionnaires de police des compagnies républicaines de sécurité et de gendarmes réservistes du groupement de gendarmerie de Normandie - assureront ces missions.

**Ces actions sont relayées au niveau interdépartemental et régional** par des opérations de contrôle opérationnel renforcées dans les agglomérations et les territoires (CORAT).

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76

**courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

En outre, **un effort particulier de prévention est mené**, à la demande de la préfète, par les forces de sécurité:

Des arrêtés préfectoraux en date du 8 décembre 2016 ont été pris sur le département pour :

- **interdire la vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sur l'ensemble du département, du vendredi 16 décembre 2016 (20h00) au lundi 02 janvier 2017 (24h00).**

- **interdire à partir du lundi 19 décembre 2016 (20h00) jusqu'au lundi 02 janvier 2017 (24h00), sur l'ensemble du département, l'acquisition par des personnes mineures de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs sous forme liquide, solide ou gazeuse** (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants). L'acquisition de ces produits par des personnes majeures pendant cette période sera assujettie à la présentation d'une pièce d'identité. Le vendeur devra en enregistrer les éléments permettant d'identifier clairement son titulaire (numéro du document, nom, prénom, date de naissance et adresse).

- **prohiber la vente à emporter de toutes boissons alcooliques sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime du samedi 24 décembre 2016 (20h00) jusqu'au dimanche 25 décembre 2016 (8h00) et du samedi 31 décembre 2016 (20h00) au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2017 (8h00).**

Dans ce même esprit de prévention, des préconisations ont été faites aux mairies, aux services de l'éducation nationale, aux opérateurs de transport et aux bailleurs afin de limiter les risques suivants : enlèvement de véhicules épaves, enlèvements des containers à poubelle, contrôles et fermetures des accès aux édifices et bâtiments publics, activation des systèmes de vidéo-protection et de sécurité des chantiers.

**Le recours aux dispositifs « alerte commerces » par SMS pour les commerces à risque et « tranquillité vacances » pour les particuliers est vivement recommandé** pour prévenir les vols et les agressions.

**Enfin, s'agissant de la sécurité routière, un déploiement important et visible des forces de police et de gendarmerie sur le terrain notamment le soir du 31 décembre veillera à la sécurité des usagers de la route en Seine-Maritime.** Des conditions météorologiques difficiles et parfois piègeuses peuvent compliquer les déplacements et appellent à la prudence et au respect strict des limitations de vitesse. Des contrôles menés avec fermeté viendront sanctionner les comportements dangereux : vitesse, alcool, usage de stupéfiants, non-port de la ceinture, utilisation du téléphone au volant. Aucune tolérance ne sera accordée.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76

**courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)